

DOCUMENTATION REQUISE : CAS A

PARENT DE NATIONALITÉ ITALIENNE AYANT RÉSIDÉ EN ITALIE PENDANT AU MOINS 2 ANS CONSÉCUTIFS APRÈS L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ ITALIENNE ET AVANT LA DATE DE NAISSANCE DU DEMANDEUR

1. PARENT NÉ EN ITALIE AYANT RÉSIDÉ EN ITALIE PENDANT AU MOINS DEUX ANS CONSÉCUTIFS AVANT LA NAISSANCE DU DEMANDEUR

PARENT

- Copie intégrale de l'acte de naissance délivré par la Commune italienne
- Extrait plurilingue de l'acte de mariage (et copie intégrale de l'acte de mariage si célébré en France)
- Extrait plurilingue de l'acte de décès et copie intégrale de l'acte de décès (si décédé)
- *Certificato anagrafico storico* délivré par les Communes italiennes de résidence
- Certificat de non-naturalisation française attestant la non naturalisation française délivré par les Autorités françaises reportant toutes les variantes des prénoms présentes sur les actes d'état civil italiens et françaises (ex : Giovanni Battista, Jean-Baptiste, Giovanni, Jean...) et sa traduction en italien effectué par un traducteur assermenté auprès d'une Cour d'appel française et copie du dernier titre de séjour français (si disponible)

Cette attestation peut être délivré par les [Archives Nationales françaises](#)

Aucune attestation sur l'honneur concernant l'absence d'une autre nationalité ne sera prise en compte.

- En cas de naturalisation française du parent, décret de naturalisation française du parent ou déclaration d'acquisition ou Certificat de Nationalité Française (CNF).

Le parent, qui a résidé dans un ou plusieurs pays autres que la France pendant une période suffisamment longue pour acquérir la nationalité par naturalisation selon les dispositions légales locales, devra fournir les certificats de non-naturalisation pour chaque pays concerné ou le décret d'acquisition de la nationalité étrangère.

DEMANDEUR

- Extrait de naissance plurilingue et copie intégrale de l'acte de naissance
- Extrait de mariage plurilingue et copie intégrale de l'acte de mariage (si marié)

- Certificat de Nationalité Française (CNF) si les deux parents étaient/sont de nationalité italienne ou copie de la pièce d'identité de l'autre parent, si la nationalité française a été acquis par filiation
- Copie de la pièce d'identité et justificatif de domicile

2. PARENT ITALIEN NÉ EN FRANCE AYANT RÉSIDÉ EN ITALIE PENDANT AU MOINS DEUX ANS CONSÉCUTIFS AVANT LA NAISSANCE DU DEMANDEUR

PARENT

- Extrait plurilingue de l'acte de naissance et copie intégrale de l'acte de naissance
- Extrait plurilingue de l'acte de mariage (et copie intégrale de l'acte de mariage si célébré en France)
- Extrait plurilingue de l'acte de décès et copie intégrale de l'acte de décès (si décédé)
- *Certificato anagrafico storico* délivré par les Communes italiennes de résidence
- Si en possession de la nationalité française : Certificat de Nationalité Française (CNF) si les deux parents étaient/sont de nationalité italienne ou copie de la pièce d'identité de l'autre parent, si la nationalité française a été acquis par filiation
- Si en possession exclusivement de la nationalité italienne : certificat de non-naturalisation française attestant la non naturalisation française délivré par les Autorités françaises reportant toutes les variantes des prénoms présentes sur les actes d'état civil italiens et françaises (ex : Giovanni Battista, Jean-Baptiste, Giovanni, Jean...) et sa traduction en italien effectué par un traducteur assermenté auprès d'une Cour d'appel française et copie du dernier titre de séjour français (si disponible)

Cette attestation peut être délivré par les [Archives Nationales françaises](#)

Le parent, qui a résidé dans un ou plusieurs pays autres que la France pendant une période suffisamment longue pour acquérir la nationalité par naturalisation selon les dispositions légales locales, devra fournir les certificats de non-naturalisation pour chaque pays concerné ou le décret d'acquisition de la nationalité étrangère.

DEMANDEUR

- Extrait de naissance plurilingue et copie intégrale de l'acte de naissance
- Extrait de mariage plurilingue et copie intégrale de l'acte de mariage (si marié)

- Certificat de Nationalité Française (CNF) si les deux parents étaient/sont de nationalité italienne ou copie de la pièce d'identité de l'autre parent, si la nationalité française a été acquis par filiation
- Copie de la pièce d'identité et justificatif de domicile